

BULLETIN



**INSTITUT FRIBOURGEOIS
d'HÉRALDIQUE et de
GÉNÉALOGIE**

N° 31 - AVRIL 2001



BULLETIN DE L'INSTITUT FRIBOURGEOIS D'HERALDIQUE ET DE GENEALOGIE

Rédaction et édition:

Dominic Pedrazzini, président
Ch. des Falaises 1, CH-1722 Bourguillon

Ont collaboré à ce numéro:

Pierre Brodard, Eric Hamoir, Dominic Pedrazzini, Pierre Zwick

Abonnement:

Le bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres de
l'Institut, cotisation annuelle CHF 40.- par membre individuel,
CHF 50.- par couple.

Les demandes d'adhésions sont à faire parvenir à
Pierre Zwick, trésorier

Rue Georges-Jordil 2, CH-1700 Fribourg

Des numéros isolés peuvent être commandés pour le prix de
CHF 10.-.

Imprimerie:

Albert Sottaz, CH-1774 Montagny-les-Monts

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs
auteurs.

© La reproduction intégrale ou partielle est soumise à
l'autorisation de la rédaction.

SOMMAIRE

N° 31, avril 2001

➤ AGENDA	
Prochaines réunions de l'Institut	2
Chez nos voisins	3
➤ EDITORIAL	4
➤ HERALDIQUE	
Éléments d'héraldique pour composer de nouvelles armoiries	6
par Jean Dubas	
L'héraldique napoléonienne	18
par Dominic Pedrazzini	
➤ GENEALOGIE	
Les Jenny de Corbières, ancêtres des Hyennes de Franche-Comté (suite)	27
par André Hyenne	
➤ QUESTIONS ET REPONSES	
Demandes d'entraide	38
➤ A LIRE	
...à notre bibliothèque	39
...sur le web	40
➤ VIE DE L'INSTITUT	
Assemblée générale ordinaire du 21 février 2001	41

agenda

prochaines réunions de l'Institut

Mercredi 25 avril 2001, 18.15 h. – au Musée d'art et d'histoire
Conférence de M. Alain-Jacques Tornare:

*Familles fribourgeoises franc-maçonnnes
au service de France durant le XVIIIe siècle*

Mercredi 23 mai 2001, à 18.15 h. - Maison bourgeoisiale
Conférence de M. Pierre-Yves Favez:

Origine et mythe des patronymes

Samedi 30 juin 2001, Sortie annuelle, à Barberêche
selon programme détaillé qui sera communiqué ultérieurement

Mercredi 26 septembre 2001, 18.15 h. - Maison bourgeoisiale
Conférence du Dr Jean Dubas

La composition des armoiries lors de fusions de communes

Mercredi 24 octobre 2001, 18.15 h. – Maison bourgeoisiale
Exposé de M. Dominic Pedrazzini:

*Le thème des astres dans les armoiries des familles
fribourgeoises*

suivi d'une séance d'entraide.

Mercredi 21 novembre 2001, à 18.15 h. – Maison bourgeoisiale
Exposé de M. Luc Balleyguier:

La famille Bugatti

suivi d'une séance d'entraide.

chez nos voisins

Société neuchâtoise de généalogie

- ◆ Mardi 10.04.2001, 19h30 - Neuchâtel Collège latin (Lycée Jean Piaget), M. Olivier GIRARDBILLE, archiviste communal "**Les Archives de la Ville de Neuchâtel**"
 - ◆ Samedi 12.05.2001, 10h00 - La Sagne Musée
Visite de la salle Oscar HUGUENIN avec M. Roger VUILLE, conservateur Apéritif au musée, repas à La Sagne Présentation des maisons où est né et où a vécu Oscar Huguenin
 - ◆ Samedi 09.06.2001, 10h00 - La Chaux-de-Fonds Ferme des BRANDT Petites Crosettes 6
Visite commentée et exposé sur la famille BRANDT-dit-GRIEURIN, par. Pierre-A. BOREL, Repas campagnard au feu de bois
 - ◆ Samedi 15.09.2001, 10h00 - Sainte-Croix Musée des Arts et des Sciences M. Daniel GLAUSER, ethnologue et archéologue "**Objets ethnographiques rapportés par des Sainte-Crix de leurs voyages**" Repas dans la région
 - ◆ Mardi 02.10.2001, 19h30 - Neuchâtel Collège latin (Lycée Jean Piaget) M. Antoine WASSERFALLEN, historien "**Occurrences généalogiques et convergences historiques**"
-

Cercle généalogique de l'Ancien évêché de Bâle

- ◆ Mercredi 16 mai à 19.30, à Moutier
Emigration jurassienne outre-mer au XIXe s., par Marie-Angèle Lovis
 - ◆ Mercredi 12 septembre à 19.30, à Delémont
Les Moschard de Moutier, par Robin Moschard
-

Association Valaisanne d'Etudes Généalogiques

- ◆ 26 mai 2001, Ayer (Val d'Anniviers)
"La famille Theytaz en Anniviers"
- ◆ 22 septembre 2001, Conthey
Conférence de Mme Suzette Granger et de M. Eric Maye : "**Emigration valaisanne en Algérie**".
- ◆ 20 octobre 2001, Orsières : Assemblée générale annuelle
M. Pierre Dubuis, chargé de cours à l'Université de Genève et de Lausanne présentera : "**L'Enfer sur terre? Les familles valaisannes, 14 - 16^{ème} siècle**".

EDITORIAL

Il y a mille ans, comme deux mille ans, nos patronymes n'existaient pas, nos blasons encore moins alors que nos ancêtres étaient établis déjà dans toute l'Europe.

Obscurs, ils vivaient la malice des temps anonymement : épidémies, disettes, guerres, conquêtes, intempéries, misères en tous genres jalonnaient les saisons et les jours. Les bouleversements qui suivront le démembrement de deux empires, le romain et le carolingien, auxquels succéderont ensemble la Germanie, la France et la Lotharingie (843) puis, partiellement, la Bourgogne royale (888) et le Saint-Empire romain germanique imprimeront aux courbes ethniques et démographiques des infléchissements notoires.

Rappelons très brièvement qu'après les hommes des cavernes apparaissent sur le territoire actuel de la Suisse : les Celtes, les Helvètes, les Romains, peu avant notre ère puis, à leur chute, ceux que l'on nommait les Barbares : les Alamans, les Burgondes et les Francs. Des incursions de Sarrasins et de Huns ou de Hongrois, élargissent, au Ve siècle, le panorama de notre peuplement.

Les croisades, l'affaiblissement de la féodalité locale, l'essor parallèle des grands fiefs et des communautés rurales ou urbaines, le commerce, comptent au nombre des causes lointaines de la fondation de la Confédération et de notre terreau familial.

L'émigration des Walser dès le XIIe siècle, les échanges migratoires économiques, politiques, ou confessionnels avec les pays voisins, du XIVe à nos jours, l'afflux de main-d'oeuvre du bassin méditerranéen puis des pays de l'Est et au-delà, nous permettent de voir le chemin parcouru, des racines aux derniers rameaux de nos arbres généalogiques.

Mais ceci s'est aussi exprimé en forces explosives et implosives au cours des conflits de libération, d'expansion et d'assimilation qui jalonnent notre histoire.

Tous ces brassages forment le substrat de notre ascendance. Il faut cependant attendre le XIVe siècle pour repérer les premiers noms de famille communs et les premières armoiries bourgeoises. Or, le fondement, les structures de l'Europe occidentale sont romain d'abord puis, germanique mais avec de grandes disparités de développement et de multiples incidences. Certaines civilisations privilégiaient l'Etat et l'individu ou alors, la tribu et la race. La synthèse politique n'en fut pas aisée. Les systèmes demeurent boiteux.

En généalogie, comme en héraldique d'ailleurs, nous partons d'abord de l'individu pour le situer, ensuite seulement, au sein d'un ensemble qu'est la famille et la famille en un tout qui forme un arbre, c'est-à-dire la vie dans sa plénitude et ses promesses.

Les arbres ne connaissent pas de frontières, mais des limites dans le temps. Ils ne prospèrent et ne foisonnent que grâce aux qualités de l'espace, de l'environnement, du soin qui est apporté à leurs ramures comme à leurs racines. On reconnaît l'arbre à ses fruits, fruits que nous sommes par filiation ou ascendance jusqu'à la première tentation de nos premiers parents. Le fruit défendu est devenu le fruit attendu, recherché, cultivé et bien placé sur sa branche à chaque génération.

C'est le but et la raison de nos efforts, de nos réunions, de notre Institut.

Dominic M. Pedrazzini
président

ELEMENTS D'HERALDIQUE POUR COMPOSER DE NOUVELLES ARMOIRIES

A L'USAGE DES COMMUNES, EN VUE D'UNE FUSION

par Jean Dubas

Introduction à la science héraldique

L'étude des armoiries de famille ou des institutions publiques nécessite de s'intéresser à l'origine et à l'évolution des blasons au cours des siècles. Elle demande également une bonne connaissance de la science héraldique. Dans les régions d'Europe où la démocratie est plus récente que dans notre pays, les armoiries de familles sont enregistrées et sévèrement contrôlées. Posséder des armoiries n'est pas à la portée de chacun ! En Angleterre, par exemple, il faut justifier une origine précise, une fonction déterminée ou prouver une faveur ou un privilège dûment accordé. Des associations règlent les problèmes d'enregistrement et des comités d'héraldique contrôlent armoiries et titres portés ou souhaités. En Suisse, par contre, rien de semblable: chacun peut posséder ou choisir des armoiries pour lui-même ou sa famille: il lui suffit de respecter les droits des autres et les lois héraldiques.

Il est donc utile de connaître l'origine de cette science particulière en rapport étroit avec l'histoire et la généalogie.

Rappelons ce qui est aujourd'hui admis, concernant l'apparition des armoiries. Les premiers blasons identifiés comme tels, datent de l'époque des Croisades, dès le XII^e siècle. Le pape champenois Urbain II, évoquant la situation désolante de la chrétienté en Orient, invite le peuple d'Occident à délivrer le tombeau du Christ, tombé aux mains impies des Turcs et des Arabes. Les seigneurs nobles répondent en masse à l'appel du pape et au cri de "Deus lo volt" se marquent à l'épaule droite d'une petite croix d'étoffe. Ce sera leur signe de ralliement et l'emblème de leur idéal. Le goût de l'aventure et de la rapine, les poussera encore dans une aventure fabuleuse vers un Orient mystérieux. Ce grand rassemblement de nobles à cheval et

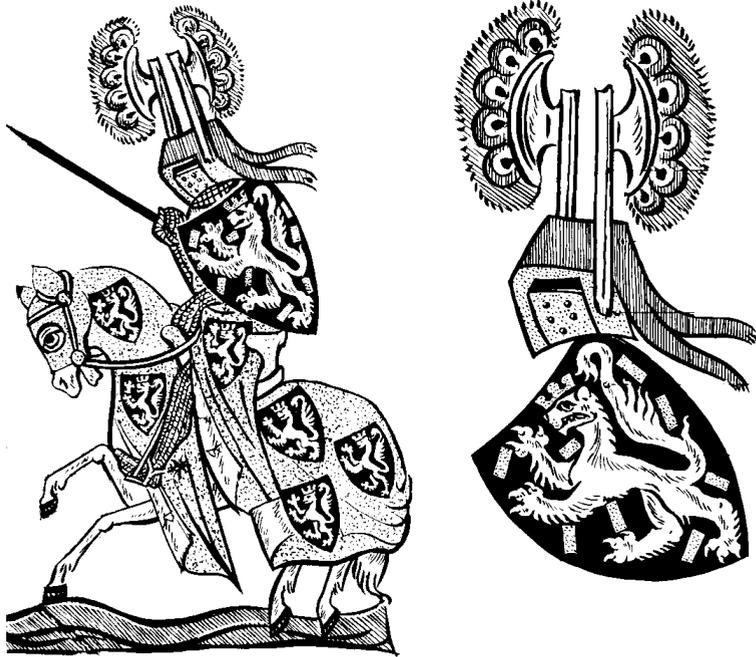
d'une piétaille bigarrée pose des problèmes encore inconnus, d'organisation et d'identification. Les combattants issus de régions éloignées ne se connaissent pas; les chefs recouverts de cuirasses et de heaumes cachant leurs visages, ne peuvent plus être reconnus. Il faut donc trouver un nouveau moyen de se rassembler en bon ordre et de distinguer son chef et l'ennemi à combattre. Les bannières et les flammes sont certes signes d'appartenance. Ils flottent normalement au-dessus des têtes mais peuvent être abattus, si leurs bannerets tombent à terre. Alors, qui suivre pour trueder l'ennemi musulman, qui, lui arbore force étendards et "blasons" reconnaissables! Très rapidement, en particulier au contact de la cour de Bysance et des troupes de l'Islam, les, croisés revêtent leurs armures et en particulier leurs boucliers de signes caractéristiques faciles à reconnaître. Ces signes colorés donneront naissance aux armoiries futures. Celles-ci n'étaient à l'origine ni fixes ni héréditaires. Si des bannières flottaient au-dessus des armées dans les guerres en Europe, avant l'époque des Croisades, leur aspect comme leur contenu était inconstant. Il en était de même pour les sceaux ou autres signes armoriés. Dans les siècles suivants, la vogue des tournois et l'attribution de titres et de diplômes ont donné un essor et un éclat particulier à une foule de manifestations héraldiques: vêtements, bannières, armoiries complétées par des cimiers et des lambrequins.

A côté de l'origine militaire des blasons et des bannières, il faut souligner l'importance des cachets permettant de longue date d'authentifier un document. A une époque où l'instruction était peu répandue, le sceau fixé à un contrat, un traité ou une alliance, permettait de reconnaître les cosignataires du document. Plusieurs sceaux connus sont bien antérieurs aux Croisades. De plus, la Chine et l'Egypte utilisaient depuis longue date, de tels moyens dans leurs chancelleries.

Créer des signes de reconnaissance faisait appel à l'imagination: nos ancêtres n'en manquaient pas et le monde des symboles leur était familier. Il ne restait dès lors, qu'à fixer le meilleur endroit pour les manifester. Le bouclier était un élément habituel des troupes montées: par sa forme et sa surface il représentait le support idéal pour un graphisme parlant. Ce choix explique en bonne partie, les règles de l'héraldique.

Nos armoiries ne sont que la transcription d'une vision colorée et schématique d'un chevalier armé de toutes pièces et fonçant sur l'ennemi. Le dessin correct des armes avec casque, cimier et

lambrequin reproduit la vision d'un ancêtre batailleur, de face ou mieux, de profil.



Ce combattant à cheval, posé, côté gauche face à celui qui l'observe, présente en particulier son bouclier. La tête du cheval est à main gauche. Le bouclier de défense servant également de support armorié, devient un véritable "écu d'armes".

Nous connaissons maintenant le support des armoiries, il reste à approcher le langage héraldique en se souvenant que " les armoiries sont des représentations graphiques, géométriques ou imagées, colorées et porteuses d'un message particulier.

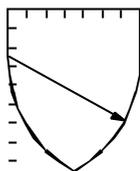
Des différents chapitres de cette science parfois mystérieuse pour beaucoup de personnes, nous ne retiendrons que l'essentiel.

Description du blason, armes ou armoiries

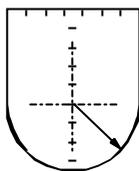
Nous allons aborder successivement l'écu d'armes (contours et points), les émaux ou "couleurs", les partitions, les charges et les ornements

extérieurs.

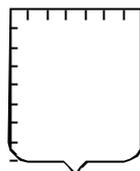
L'écu des combattants est une pièce de leur armure. Suivant les tactiques et armes de combat, l'écu ou bouclier s'est modifié pour assurer une meilleure protection de son porteur. Il pouvait avoir une forme arrondie, ovalaire plus ou moins allongée, parfois même rectangulaire. Il était renforcé de pièces de métal et souvent recouvert de peau pour éviter la pénétration par les armes adverses.



écu ancien



écu espagnol
ou portugais



écu français
ou en bannière

Si le bouclier du combattant a changé de forme ou même a disparu, les armoiries qu'il portait, sont restées inchangées, car elles avaient valeur de signature.

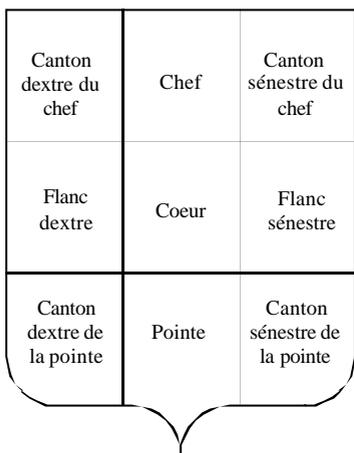
Pour la suite de nos explications, nous retiendrons la forme de l'écu français ou en "bannière". Proche du carré puisqu'il mesure 7 modules en largeur sur 8 modules en hauteur: c'est presque un carré avec une petite pointe médiane à sa base. Il permet de réaliser une composition harmonieuse et laisse suffisamment de place pour les différentes figures.

Voici d'abord les termes indiquant le pourtour de l'écu:

- le bord supérieur se nomme le **chef**;
- le bord inférieur est la **pointe**;
- le bord latéral, (à main gauche du lecteur) se nomme **dextre**, (à droite pour le porteur de l'écu);
- l'autre bord est dit **senestre** pour les mêmes raisons.

Quant aux différents **points** ou **positions** de l'écu, la figure suivante en donne la description exacte avec les termes généralement reconnus.

L'écu comprend neuf positions qui permettent de localiser et de placer les éléments sur sa surface.



L'écu a sa surface extérieure recouverte de couleurs ou de peaux. Il peut aussi montrer ses structures métalliques. De cette combinaison de couleurs, de pièces de fourrures ou de métal est né le décor héraldique, c'est-à-dire les armoiries.

Les émaux

Il est bien clair que, vu le nombre de chefs et de peuples différents, il fallait inventer une multitude de signes distinctifs. Le premier moyen est bien évidemment la couleur. Sur l'écu on a peint des couleurs unies, faciles à identifier: le rouge ou **gueules**; le bleu ou **azur**; le vert ou **sinople**, le noir ou **sable**. Notons en passant que ces termes sont d'origine arabe. D'autre part, on a utilisé la teinte naturelle des métaux: le blanc ou **argent**; le jaune ou **or**. Pour augmenter la variété des solutions, il est possible de juxtaposer plusieurs couleurs selon des règles bien précises et de charger le tout de motifs géométriques et de figures aussi diverses que variées. Voilà qui accroît à l'infini le nombre de compositions héraldiques. Mais elles doivent toujours présenter un ensemble de caractéristiques qu'elles sont seules à regrouper, à savoir:

- les armoiries sont des emblèmes en couleurs;
- les couleurs sont franches (couleurs élémentaires);
- les dessins sont toujours géométriques ou fortement stylisés.

La terminologie généralement admise dès le XVe siècle est la suivante:

Les émaux se divisent en trois groupes:

1. Les **métaux** : **argent** et **or**
2. Les **couleurs** : **azur** (bleu); **gueules** (rouge)
sinople (vert); **sable** (noir)
pourpre.
3. Les **fourrures** : **hermine** et **vair**.

Pour permettre la représentation des différents émaux avant l'invention de l'impression en couleurs, les héraldistes ont mis au point un système de hachures pour signifier les différentes couleurs.

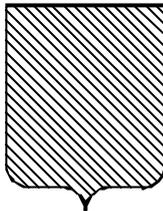
COULEURS



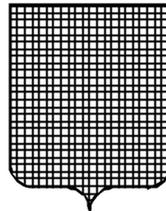
gueules



azur



sinople



sable

METAUX

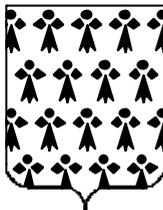


argent

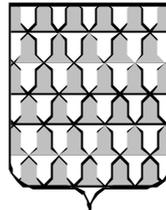


or

FOURRURES



hermine



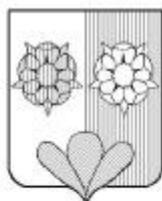
vair

Les partitions

Il s'agit de divisions du champ de l'écu, au moyen de lignes délimitant les émaux. Elles rappellent pour ainsi dire les coutures des morceaux de tissus colorés et sont analogues aux séparations de coulée d'un émail cloisonné.

La surface de l'écu présente des lignes de partages, c'est-à-dire des **partitions**.

Voici leurs noms que l'on va retrouver dans le blasonnement des armoiries des communes:



PARTI
Villargiroud



COUPE
Fribourg



ECARTELE
Corserey



TRANCHE
Châtonnaye



TAILLE
Villarimboud



ECARTELE EN SAUTOIR - Tentlingen

Les charges

Elles sont des pièces colorées, posées sur le champ de l'écu sans le recouvrir complètement.

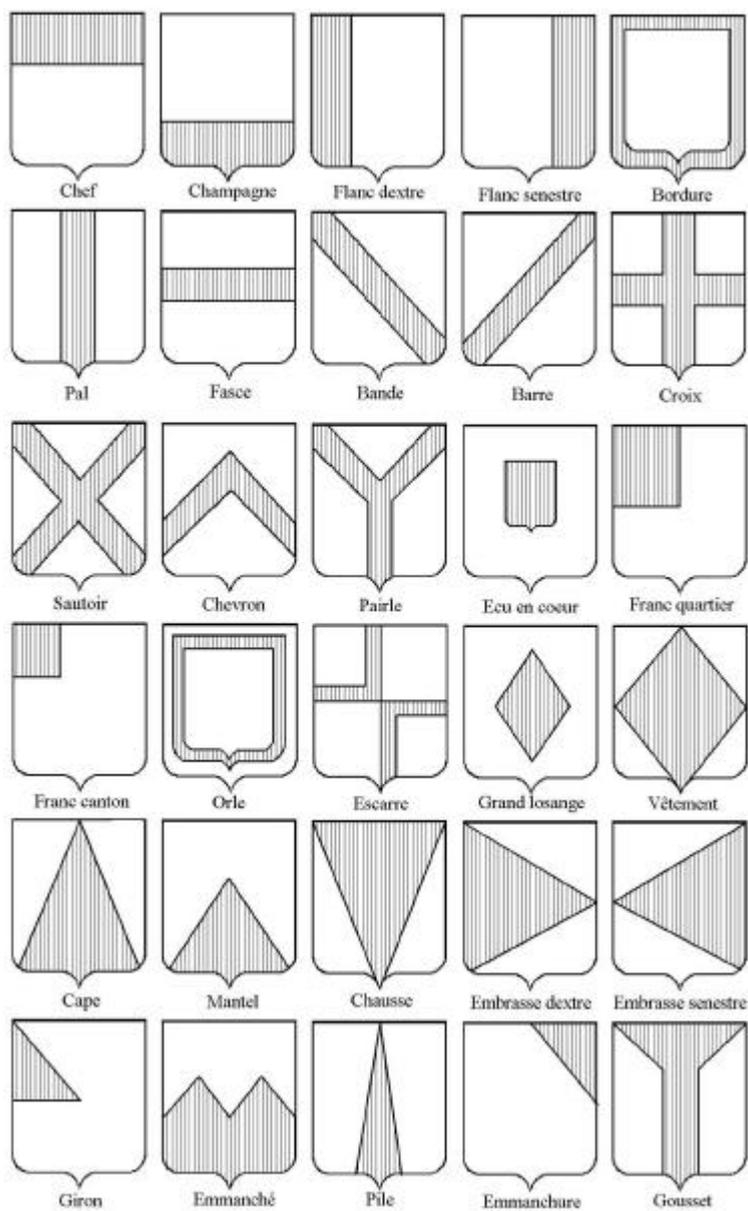
On distingue trois groupes de charges:

- a) Les **pièces honorables** ou pièces de premier ordre ou simplement pièces.

Elles occupent toujours une place considérable dans le champ; elles peuvent couvrir jusqu'à la moitié de sa surface. Formées exclusivement de lignes droites, mouvantes des bords - sauf pour **l'écu en coeur**, **la bordure** et **l'orbe**, dont les contours suivent parallèlement les bords de l'écu, les pièces ont une position, une place ou un plan déterminés. Souvent elles forment le second plan de l'écu, par dessus une partition.

Le "blason" ou description d'une arme désigne toujours les pièces honorables par un substantif.

Les pièces honorables sont au nombre de trente. Nous en donnons la liste pour mémoire:



b) Les **pièces moins honorables** ou **meubles**

Ce sont des pièces de second ordre, de taille plus réduites que les pièces honorables et qui peuvent ainsi occuper diverses positions sur le champ de l'écu. En raison de cette mobilité on les appelle **meubles**.

Un seul meuble ou une seule figure se place au centre de l'écu, à moins d'indiquer une autre position. Les meubles nombre peuvent être disposés différemment. Il faut donc l'indiquer dans le blasonnement.

Les meubles dérivent de figures géométriques simples: ainsi,

- le cercle donne le **besant**;
- le carré est un **carreau**;
- le meuble rectangulaire est une **billette**;
- en losange, il reste **losange**;
- en losange étiré, il devient **fusée**.

Les meubles sont pleins ou percés, mais changent de noms. On parle alors de: rustre, anneau, mâcle, etc. La croix et le sautoir réduits à la dimension de croixette et de planquis sont employés comme meubles.

c) Les **figures**

Les figures sont empruntées au corps humain, à la faune, à la flore, à la nature inanimée, à toutes sortes d'outillages, d'objets ou de constructions. La liste est sans fin, et les inventions ou l'imagination humaines en augmentent sans cesse la variété. Il est important de souligner que les figures humaines ou **animales regardent vers la dextre**, à moins d'être contournées par courtoisie.

Le timbre et les ornements extérieurs

Habituellement les armoiries comportent outre l'écu, un accompagnement formé d'éléments guerriers ou décoratifs. On en distingue deux types:

- le **timbre** qui surmonte l'écu,
- les **ornements extérieurs** qui l'entourent.

Le timbre

Le timbre comporte habituellement plusieurs éléments. On distingue:

- le **casque** avec son **cimier**
- la **couronne, mître** ou **chapeau**

Le timbre peut s'accompagner d'un **volet** ou de **lambrequins**.

Cet ensemble, écu et timbre forment à proprement parler les armoiries.

Le casque ou **heaume** posé de trois quart peut accompagner les armes de tout citoyen suisse. Le **bourrelet** prend alors la place des couronnes désignant un titre précis. Quant aux lambrequins et au cimier, on y répète en général les couleurs, les charges ou les pièces de l'écu.

Les ornements extérieurs

A côté de l'écu portant les armes, on place souvent des ornements extérieurs supplémentaires: ce sont les **supports**. Si les supports sont des êtres humains, on les nomme: **tenants**; si ce sont des animaux on les appelle **supports**. Quand ce sont des êtres inanimés, ils deviennent des **soutiens**.

En plus de ces supports, il est possible d'ajouter les insignes des ordres dont le titulaire fait partie ou la fonction ecclésiastique ou séculaire qu'il occupe. Celui qui possède une **devise** ou un **cri** peut également les porter sur ses armoiries.

Conclusion

Ce rapide survol de la science héraldique permet les conclusions suivantes:

- la science héraldique a des lois et des règles très précises qu'il convient de respecter lorsque l'on veut créer de nouvelles armoiries;
- le langage des armoiries est parfaitement logique, une fois son origine et ses expressions maîtrisées;
- l'héraldique est inséparable de l'histoire et de la généalogie, même si la langue est savante, la transcription graphique laisse une large place à l'imagination et à l'art;

D'autre part, il existe en particulier en Suisse une très grande liberté de

choix de ses armes personnelles ou de celles des communautés ou autres associations qui désirent en acquérir. A ceci près qu'il convient de respecter les armoiries possédées par d'autres, familles ou communautés et qu'il ne faut jamais se parer de titres, de distinctions ou de fonctions usurpées. Finalement malgré une très grande latitude laissée dans l'exécution graphique, il faut encore respecter les lois fondamentales de l'art héraldique, heureusement à nouveau remis à l'honneur aujourd'hui.

Les voici pour conclure et permettre de blasonner sans erreur:

1. On ne peut mettre métal sur métal, couleur sur couleur, ni fourrure sur fourrure;
exception: les petites parties d'une figure,
les pièces honorables sur champ cousu,
les surcharges (pièces honorables et meubles),
les armes à l'équerre,
les brisures;
2. Dans un écu en partitions, si un quartier est de métal, les quartiers adjacents doivent être de couleur ou de fourrure et inversément;
exception: le chef à l'enquerre, plus ou moins un autre écu;
3. On ne peut mettre partition sur partition (la seconde partition devient une pièce brochante)
4. Plusieurs pièces, meubles ou figures posés sur le même champ ont toujours le même émail quand ils sont répétés sans altération;
5. Le blason ou blasonnement doit être bref, régulier, précis et complet; il s'énonce:
 - a) l'émail ou les émaux du champ,
 - b) la pièce honorable ou la figure ou les pièces honorables ou les figures principales du second plan,
 - c) celles du troisième plan qui chargent le deuxième,
 - d) celles du quatrième plan sur les autres; puis dans un ordre inverse, les meubles qui accompagnent la pièce ou les pièces principales au quatrième, troisième, deuxième et premier plan.

Ces lois importantes permettent de blasonner, c'est à dire de décrire d'une façon systématique, de dessiner à la main ou par ordinateur et d'en faire concevoir l'image à la seule écoute de l'énoncé.

Quel que soit le style adopté, les armes présenteront un dessin facile à lire, des lignes sobres et des couleurs éclatantes. La valeur du signe sera ainsi mise en évidence et les armoiries, même à une époque où l'efficacité et la rentabilité sont reines, garderont leur signification profonde.



armorial de Grunenberg 1483

L'HERALDIQUE NAPOLEONNIENNE

*Conférence donnée par
Dominic M. Pedrazzini
le 30.11.2000*

1. Point de blason sans titre

Sous le Premier Empire, blasons et ornements héraldiques furent attribués aux seuls membres de l'aristocratie napoléonienne, aussi fonctionnarisée qu'hétéroclite. Les gentilshommes d'Ancien Régime ralliés à Napoléon, seront retirés à la mode impériale ! Aux grades militaires, fonctions civiles ou dignités diverses et variées correspondaient, en principe, titres et blasons. Contrairement à l'usage de l'ancien régime qui se souciait de la condition durable dans laquelle la famille de l'anobli allait perpétuer les vertus de son nouvel état, l'individu l'emporte ici sur la race. Napoléon, dit-on, aurait fait de Corneille un duc de l'Empire s'il avait vécu sous son règne ; Louis XIII s'était contenté d'anoblir son père.

Hiérarchisée, caporalisée, la noblesse impériale, s'inspire tant soit peu du système de la Table des Rangs, instaurée par Pierre le Grand en Russie en 1722.

2. Distinguer sans trahir

Voyons brièvement quelle fut l'évolution de cette noblesse napoléonienne dont l'héraldique était l'indissociable marque documentaire. S'il veut durer et, a fortiori fonder une dynastie, tout homme providentiel, tout monarque en puissance, doit étayer son autorité par une hiérarchie de dignitaires qui lient leur sort au sien. Quoique fils d'une révolution dont les premiers actes furent d'abolir les privilèges, Napoléon s'en rendit compte très tôt. Mais comment faire accepter aux notables - grands bénéficiaires et profiteurs de la Révolution qui le portèrent au pouvoir - un régime toujours plus autoritaire ? Comment, à la fois, attirer une bourgeoisie encore imbue d'idées démocratiques et détacher l'ancienne aristocratie des Bourbons ? Comment encore respecter les droits acquis tout en étant l'unique dispensateur de tous les honneurs ? La voie était singulièrement étroite parmi tant d'exigences contradictoires. D'où une démarche hésitante, des essais répétés de 1800 à 1808. Nous en

voyons trois : - les notabilités,- la Légion d'honneur,- les sénatoreries. Ces succédanés précéderont la réédition, en quelque sorte, de titres nobiliaires.

3. Trois mesures pour rien ...ou presque !

- A. L'ébauche d'une aristocratie non héréditaire, établie par la désignation ou l'élection départementale censitaire **des notabilités ou notables** ne connaît pas de lendemain nobiliaire. Leur recrutement élargi aux membres des collèges électoraux, échappait au pouvoir central - donc à son contrôle - ce qui était inconcevable sous le Consulat déjà. Toute liberté provenant du Premier Consul, il n'y avait plus de place pour les principes égalitaires et fraternels de la Révolution.
- B. D'autre part l'institution de la **Légion d'honneur** en 1802, est assez mal acceptée et vite dépréciée par l'inflation des nominations et le manque de moyens financiers. Toutefois, seul cet ordre national subsistera jusqu'à nos jours avec le prestige qu'on lui connaît. Certains membres pouvaient obtenir, sous conditions, un titre de chevalier de l'Empire héréditaire.
- C. Les **sénatoreries** viagères créées en 1803 ne fonctionneront jamais correctement. Il s'agissait d'attributions immobilières (domaines, immeubles) personnelles aux sénateurs, soit une sénaterie par arrondissement de tribunal d'appel. La crainte du Premier Consul de voir ces dotations se transformer en fiefs, indépendamment de lui, marqua leur déclin.

4. Les titres napoléoniens ou le règne de l'illusion

Enfin, les **titres** honorifiques. Leur attribution se fit en deux temps. En premier lieu, l'empereur instaura, dès 1806, outre la répartition familiale des royaumes conquis en Europe (Naples à Joseph Bonaparte puis Murat, Espagne à Joseph, Hollande à Louis, Westphalie à Jérôme), des fiefs italiens, vénitiens ou allemands, toujours étrangers, assortis de titres princiers et ducaux pour la famille impériale et ses proches.(Elisa Bonaparte princesse de Lucques et de Piombino, Pauline Bonaparte duchesse de Guastalla, Murat, époux de Caroline, prince de Clèves et de Berg puis, roi de Naples) Ils seront également cédés, dès l'année suivante, aux grands dignitaires civils et militaires du régime La principauté de Neuchâtel, par exemple, échoit au

maréchal Berthier duc de Wagram. Des noms de victoire orneront à l'envi les patronymes plébéiens des maréchaux de l'Empire (Lefèbvre duc de Dantzig, Masséna duc de Rivoli, Lannes duc de Montebello, Ney duc d'Elchingen et prince de la Moskowa, Bernadotte, prince de Ponte Corvo etc). En 1808, les titres de comte, baron et chevalier de l'Empire, assortis du patronyme ou, plus rarement d'un nom de terre, sont accordés aux responsables civils et militaires méritants selon un barème établi. Ainsi, en règle générale, les ministres, archevêques et généraux de division et supérieurs, devenaient comtes, les préfets, les principaux maires, les évêques et les généraux de brigade étaient gratifiés du titre de baron. Celui de chevalier de l'Empire était aussi répandu, sinon recherché, notamment parmi les titulaires de la Légion d'honneur comme nous l'avons vu plus haut.

En outre, l'empereur se réservait, bien entendu, le droit d'élever qui bon lui semblait aux dignités de son Empire. Prévus à titre personnel, ces honneurs pourront être rendus héréditaires à la condition de constituer un majorat et d'en recevoir l'investiture par le Conseil du Sceau. Le majorat était un patrimoine inaliénable lié au titre et transmissible par ordre de primogéniture masculine, par légitime mariage, ou adoption. Ces biens devaient garantir aux membres de la nouvelle élite un niveau de vie digne de leur position. En fait d'héraldique, nombre de nobles soumis à l'Empire, se verront gratifiés de titres napoléoniens assortis de blasons composites du dernier cri ! Meubles et pièces les composant auront souvent trait à l'antiquité ou à une symbolique relative à l'engagement du bénéficiaire.

Difficile compromis entre le goût des Français pour les honneurs et le récent refus républicain des privilèges, la noblesse d'Empire n'eut d'assise solide ni d'un point de vue social, ni au niveau politique. L'héraldique napoléonienne encore moins. Ce fut un échec, et même une erreur. En général, les notables acceptèrent les honneurs, pour lesquels ils prêtaient serment, mais ils ne se sentirent jamais les obligés du régime.

Leur défection à la chute de l'Empire est significative à cet égard. Contrairement à l'ancienne noblesse, les titres napoléoniens n'assurent aucun privilège. Quoi qu'il en soit, de 1808 à 1814, il y eut 3'263 anoblissements soit 59% de militaires, 22% de hauts fonctionnaires, 17% de notables, 1% environ d'artistes ou d'écrivains et 1% de commerçants ou d'industriels. L'origine sociale majoritaire est bourgeoise : 58% puis, 22% issue de l'ancienne noblesse et 20% des milieux populaires par le biais de l'armée. L'aristocratie créée par Napoléon sera écartée ou plus ou moins assimilée par la noblesse tout

au long du XIXe siècle. L'héraldique impériale subira les mêmes avatars. Pire, elle disparaîtra presque complètement à la Restauration en 1816.

5. Servitudes et grandeurs héraldiques

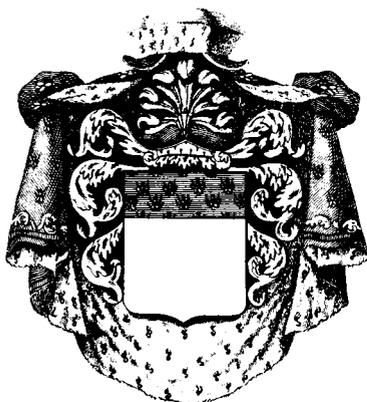
Passons maintenant à l'illustration héraldique de ce régime nobiliaire inédit.

Jusqu'en 1808, l'usage des armoiries reste en principe interdit. Réapparaissent toutefois, dès le Consulat, des livrées armorées.

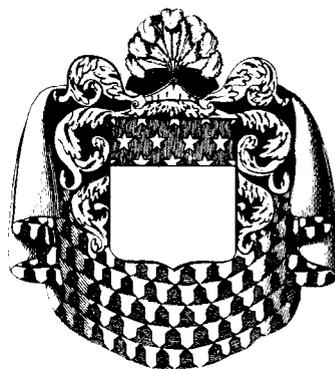
Le statut du 1^{er} mars 1808 rétablit de façon explicite le droit aux armoiries. Le Conseil du Sceau, présidé par l'Archichancelier de l'Empire, le célèbre Cambacérès (1753-1824), avait la charge de leur confection, de leur examen et de leur réglementation. Napoléon ne voulut jamais admettre, révèle le chancelier Pasquier dans ses Mémoires, que, suivant l'usage généralement reçu en Europe, les blasons fussent surmontés de couronnes suivant la dénomination du titre. Il semblait voir une usurpation de ses droits dans la possession et l'usage de cet ornement. Jamais sa susceptibilité ne put être vaincue. Il fallut pour remplacer la couronne, imaginer des panaches variés par le nombre de plumes correspondant au titre. La nouveauté est intéressante ; elle rompt pour peu d'années une certaine harmonie héraldique.

La charge, le titre du bénéficiaire sont souvent identifiables dans le blason. L'écu plein ou au chef d'Empire (aigle éployée d'or tenant des foudres) est réservé aux membres de la famille impériale et à certains princes souverains. Sur les autres, figure le symbole de la dignité ou de la fonction :

- chef d'azur semé d'abeilles d'or pour les princes grands dignitaires,
- chef de gueules semé d'étoiles d'argent, pour les ducs,
- franc quartier à dextre d'azur chargé de divers meubles pour les comtes,
- franc quartier à sénestre de gueules chargé de divers meubles pour les barons,
- pour les chevaliers, l'écu tiercé de gueules en tout sens, excepté en chef, chargé de l'insigne de la Légion d'honneur ou pièce honorable chargée d'un anneau d'argent.

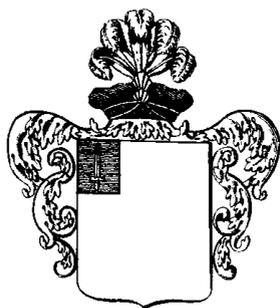


Princes Grands Dignitaires.

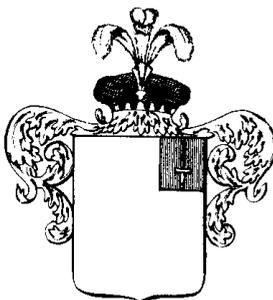


Ducs.

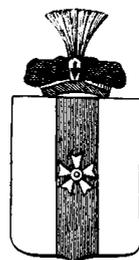
A défaut de couronnes, les blasons seront sommés de toques différentes selon les titres. Des bonnets de gueules et d'hermine existaient déjà dans l'héraldique médiévale germanique ou anglaise ; ils deviendront l'attribut des princes du Saint-Empire notamment (*Fürstenhut*). Sans entrer dans les détails, remarquons que les toques napoléoniennes sont semblables à des bérets de velours noir, retroussés de fourrures ou d'un émail (vair et hermine et leur contraire, sinople pour les chevaliers) et surmontées de plumes : sept pour les princes et ducs, cinq pour les comtes, trois pour les barons et une aigrette pour les chevaliers.



Comtes Militaires.



Barons Militaires.



Chevaliers.

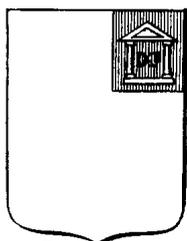
Manteaux fourrés et lambrequins entourent les armes des princes, des ducs et des comtes sénateurs. Le décret du 3 mars 1810 prévoit que les armes concédées passent avec le nom du père aux enfants, sauf le signe du titre que seul le titulaire du majorat a le droit de porter.

Trop systématique et chargé, ce nouvel art héraldique rompait avec les traditions anciennes en la matière. On voulut représenter dans l'écu même, pratiquement toutes les charges, tous les honneurs décernés à une personne et non plus l'emblème d'une famille. On en fit une sorte de carte d'identité.

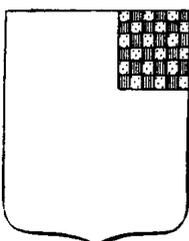
Barons .



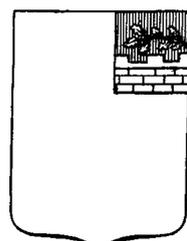
*Ministres
employés à l'extérieur .*



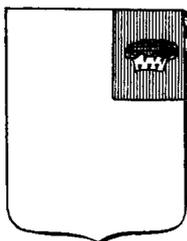
*Officiers des Maisons
des Princes de la famille
Impériale .*



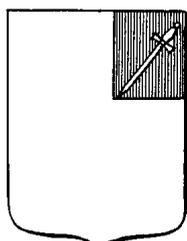
*Trois
du Conseil d'Etat .*



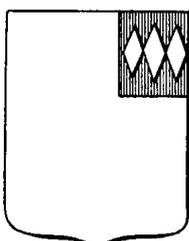
Préfets .



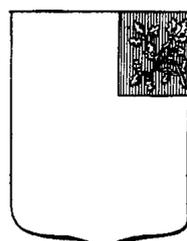
*Président et
Procureurs généraux
de Cour Impériale .*



*Officiers de santé
attachés aux armées .*



*Président
de Collège électoral .*

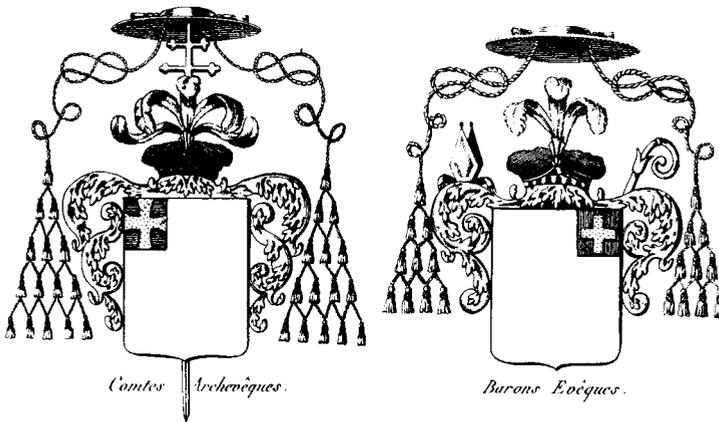


*Membre
de Collège électoral .*

Dès la chute de l'Empire, les bénéficiaires d'armoiries napoléoniennes abandonnèrent pour la plupart toques et plumes pour revenir aux règles traditionnelles du blason français.

Napoléon, pensait pouvoir mener les hommes avec des hochets. Devenus adultes et nantis, les enfants de la Patrie, préférèrent aux jours de gloire révolus, des lendemains plus sereins. La fidélité ne se nourrit point de cynisme, encore moins d'illusions. Elle s'apprécie dans la durée. La chute de l'Aigle marqua le déclin de ses institutions honorifiques. Elles ont toutefois le mérite de marquer de façon originale une époque et correspondent bien en cela au caractère surprenant et ambitieux du régime. Naguère forcément prisé, le stratagème nobiliaire et héraldique napoléonien sombrera dans l'oubli empressé de ses premiers bénéficiaires. La Restauration les tolérera. Le Second Empire

n'y reviendra même pas. En Suisse, sur une vingtaine de familles titrées sous le premier Empire, seule une dizaine en a conservé la trace héraldique.



Bibliographie

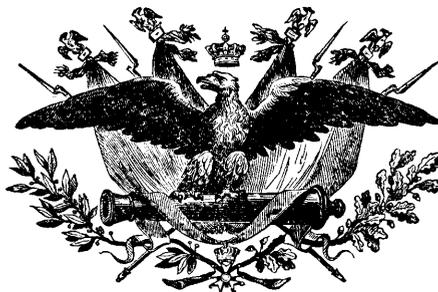
André Damien : *Le grand livre des ordres de chevalerie et des décorations*. Vitoria (E), Solar, 1991.

D.L. Galbreath : *Manuel du blason*. Lausanne, Spes, 1942.

O. Neubecker - R. Harmignies : *Le grand livre de l'héraldique*. Paris, Bordas, 1995.

Jean Tulard : *Napoléon et la noblesse d'Empire (1808-1815)*. Paris, Tallandier, 1986.

Jean Tulard : *La France de la Révolution et de l'Empire*. Paris, puf, 1995.



exemples suisses



GRESSOT

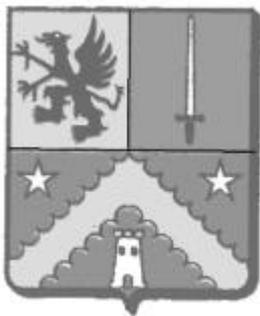
François-Joseph (1770-1848)

Adjudant-commandant en France

Baron de l'Empire, 01.04.1809

Général de brigade, 1810

Maréchal de camp sous la Restauration



JOMINI

Antoine-Henri (1779-1869)

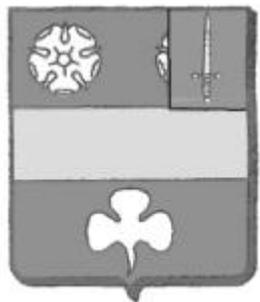
Adjudant-commandant en France, 1805

Baron de l'Empire 27.07.1808

Colonel puis général de brigade 1810

Général en chef en Russie

Célèbre écrivain et penseur militaire.



MALLET

Jean-Antoine

Chef de bataillon

Baron de l'Empire, 11.06.1810



de PREUX

François-Joseph-Xavier

Evêque de Sion, 1807-1817

Baron de l'Empire, 23.11.1811



REMONDA

Carlo Francesco (1761-1847)

Colonel en France, 1806

Baron de l'Empire, 18.03.1809

Général de brigade en France 1811

LES JENNY DE CORBIÈRES, ANCETRES DES HYENNE DE FRANCHE-COMTE¹

par André Hyenne

Jenny d'Hauteville

Tous les documents du XVIII^e siècle écrivent: Aultavilla ou Aultaville. Je me conforme à l'usage actuel en adoptant Hauteville - avec H muet.

Dans ce village, des Jenny (avec toutes les variantes orthographiques énumérées plus loin) ont vécu depuis 1510 jusqu'au XX^e siècle.

Entre Hauteville et Corbières - qui ne sont distantes que de deux kilomètres - des familles ont pu se déplacer: témoin, celle des cousins Jean (de Corbières) et Jacques (d'Hauteville).

Les Jenny d'Hauteville semblent avoir été sensiblement plus nombreux que ceux de Corbières. Cependant, dans le tableau des plus anciens Hyenne de Franche-Comté, on voit que neuf émigrants prétendent venir de Corbières, pour un seul qui se dit d'Hauteville.

On peut alors se demander si des Jenny, quittant Hauteville et une famille trop nombreuse, ne seraient pas venus d'abord à Corbières, le chef-lieu du bailliage, avant de se décider à un exil plus lointain. Ou bien, plus simplement, si les gens d'Hauteville ne citaient pas comme origine Corbières, ou le bailliage de Corbières, plus connus que leur village.

Dans un cas comme dans l'autre, il faut s'intéresser à ces familles d'Hauteville, et d'abord à celles du XVII^e siècle et aux coutumes d'alors, si étranges pour nous.

¹ suite de l'article paru dans le bulletin n° 30 du mois d'août 2000

Les Jenny des Reconnaissances de 1627 à Hauteville

Deux familles se rencontrent dans les pages 68 et 73 du volume 33 des Reconnaissances.

- *"honorabile Claude Janny, alias Hynnoz, fils de feu Pierre fils de feu Antoine alias Hinno "* (le même document cite aussi Vuillaume Janny)
- Jean, fils de Humbert Janny.
Un troisième personnage peut être mentionné ici - bien qu'il ne se trouve pas dans les Reconnaissances -, car il est l'exact contemporain des précédents:
- Bartholomé Yenni, qui le 31 mai 1627 signait un acte concernant des biens monastiques. (RN 2672, acte du 3 janvier 1671).

Comme à Corbières, le distance d'une génération sépare ces Jenny de leurs probables descendants, ceux qui figurent dans les registres notariaux et paroissiaux, et dont nous allons faire connaissance.

Les Jenny hôtes du chalet de la Montagne d'Allier

Le dernier jour de Février 1660, par-devant Jean Souvey gouverneur de Corbières et Joannès Filliponnat, gouverneur d'Hauteville, l'honnête Pierre Jenny, fils de feu Jean Jenny d'Hauteville, admodiait la Montagne d'Allier.

Les conditions de ce contrat, rédigées pas la notaire Jean Blanc, sont pour nous fort intéressantes, bien que sans doute traditionnelles.

La montagne d'Allier étant propriété conjointe des deux communautés, Pierre versera chaque année, à la St Martin 50 écus à celle d'Hauteville, et 25 à celle de Corbières.

De plus, il devra faire *"millier- d'anselles et recourir le toit du challet et du grenier ... (et) ... si le vent venait à le découvrir, le devra recouvrir."* Il assurera l'entretien des abords, et devra dénoncer les dégâts commis par des tiers.

Le même Pierre Jenny est encore mentionné dans le registre notarial le 3 janvier 1671. Il est l'un des cinq prud'hommes de la communauté d'Hauteville. Il s'agit d'une décision concernant des biens monastiques. (C'est dans ce texte qu'est mentionné le Bartholomé Yenni que j'ai cité ci-dessus).

Nouvelle admodiation de la Montagne d'Allier le 19 décembre 1677. Mais cette fois, au nom de *"François fils de feu Pierre Jenny d'Aultavilla"*.

Pierre, en effet, est mort en 1675. Dix sept ans plus tard, son fils tente la même exploitation "en Allier".

Les termes de l'admodiation sont presque les mêmes, mais les dispositions en sont plus sévères: redevance portée à quatre-vingt écus et un écu blanc, *"avec le vin beuz"*. François devra encore faire deux milles anelles, maintenir les portails devant et derrière le chalet, mener la culture, veiller au *"maintien des droicts de ladite Montagne"*, et entretenir les abords ...

Dans ces conditions, louer la Montagne d'Allier était-il toujours une bonne affaire ? On peut en douter, car 6 ans après ce contrat conclu pour trois ans, François Jenny réapparaît, mais cette fois dans le *"Registre pour les édits rière la justice de Corbières depuis 1655"*.

Titre du document: *"Discussion des biens de Fraiçois fils de feu Pierre Jenny d'Hauteville permise par nos souverains seigneurs et supérieurs de la ville et canton de Frybourg le 28ème Mars 1683, signé par Monsr le Secrétaire d'estat... "*

Suivent l'inventaire des meubles et immeubles de François, puis les *"colloquations"*, c'est à dire l'attribution officielle de certains de ses biens à ses créanciers. Par exemple, la créance de 47 écus, 3 florins, 6 batz (soit environ 300 florins) de la première inscrite, Elgy Guyllet sera couverte par une *"colloquation"* partielle sur le *"morcel des Coustes"*, estimé 450 florins.

L'estimation du total des biens, 3500 florins soit environs 600 écus (moins les dettes ...), montre la pauvreté présente de François, révélée aussi par le détail de l'inventaire des meubles: Il a juste quelques instruments de cuisine... Un van montre qu'il cultive quelque céréale; un chaudron et quelques instruments, qu'il a une activité fromagère... Le "cyel de lit" évoque peut-être un passé moins terne: le temps où le père était prud'homme d'Hauteville ?

Rien n'atteste la présence de femme ou d'enfant. Cependant, les registres paroissiaux montrent qu'un Jacques "Jenne", époux de Claudine, eut 3 enfants, de 1677 à 1680: ils auraient eu de 3 à 6 ans à l'époque de la "discussion des biens"

La carte au 1:25 000 de 1993 montre bien, 5 km à l'est d'Hauteville la "Joux d'Allière", avec les chalets "le Gîte d'Allières" (à 1485 m) et "en

Allière" (1315 m). Surprise de retrouver les mêmes anciens noms qu'en Vercors, où le "Pas de l'Allier" est un très ancien passage vers la plaine...

Le cousin Jacques

Nous connaissons déjà ce Jacques d'Hauteville, le cousin de Jean Jenny, Bourguignon de Corbières. Mais il est regrettable que les textes trouvés ne citent pas le nom de son père (qui, en raison du cousinage, serait le frère de Pierre, mort en Bourgogne). Jacques devait donc être bien connu à Hauteville en raison de fonctions officielles, et son identité ne faisait pas de doute.

Nous l'avons rencontré d'abord le 8 avril 1665 quand Jean admodiait le "Clouz à Booz" et autres terres à Antoine Bochez "*au nom de son père pour advis de son cousin Jacques*". Que Jacques ait eu son mot à dire laisse supposer que le partage de l'héritage du grand-père n'était pas à cette date définitivement conclu.

Cinq ans plus tard, ces terres appartiennent désormais aux Jenny de Corbières, et c'est Jacques qui les prend en exploitation, pour 15 écus, et un blanc pour le vin (rituel).

Le temps passe et Jean meurt. Entre temps, le bail du Clouz avait dû être renouvelé, puisque le 4 novembre 1677, nous l'avons vu, Jacques doit encore 40 écus à la veuve et aux enfants.

Jacques est un notable à Hauteville ; il est juré de cette communauté depuis 1670 au moins, titre rappelé à maintes reprises dans les actes.

A deux occasions, il a été nommé gouverneur (tuteur) d'enfants, ou même de la famille, après le décès du père. Ainsi, le 27 Avril 1665, gouverneur de la veuve et des enfants de François Dufey, il autorise François Ryppon à agir en justice en leur nom. Dans le même rôle, il contrôle les dépenses (27 écus) faites au nom des enfants Souvey et à leur charge (1er juin 1678).

Les documents notariaux montrent encore que l'on avait confié à Jacques la gestion des biens de l'église d'Hauteville. En juin 1673, il reconnaît devoir 9 écus sur les comptes tenus "*en tant que gouverneur d'église qu'il a été cy-devant*" Et le 23 mars 1675, c'est au nom du curé, Jean Dudin, qu'il loue à François Passaplan le pré dit "*derrière le four*".

Enfin, Jacques apparaît en octobre 1680 dans une opération immobilière combinée avec rien moins que Mgr le bailli Jean Pierre de

Castella: d'une part, certains bourgeois d'Hauteville - dont notre Jacques - vont céder Pra Giraud au bailli, de l'autre, c'est lui qui va acheter une propriété à Monseigneur.

"Je, ledit Seigneur (bailli) ay vendu comme devant à honn(orable) Jacques Jenny, juré d'Aulleville, soit acheptant, à scavoir la maison dite à la Baÿs avec grange, grenier y compris le pré aboutissant à la maison ... (ici sont précisées les limites de propriété) ... moyennant la somme de onze cent cinquante escus d'achapt principal, cinq pistoles de vin à Madame ... moyennant bonne et perpétuelle maintenance des droits seigneuriaux et 6 gros lausannois de rente annuelle" (9 octobre 1680).

C'est la dernière mention concernant Jacques Jenny dans nos relevés extraits des actes notariaux.

Le registre paroissial d'Hauteville de cette époque, qui a été conservé, vient compléter ces informations. Voyez les listes de l'annexe qui en sont extraites.

On y trouve bien, d'abord, les baptêmes des enfants nés de "Jacques Jenny"... mais le nom de leur mère n'est pas précisé. Et comme les naissances sont groupées sur deux périodes séparées, de 1646 à 1649 et de 1656 à 1665, elles pourraient peut-être se rapporter à deux Jacques différents. Le "cousin Jacques" serait celui cité en 1656-1665 ...

La même liste annexe donne encore les prénoms d'autres Jenny contemporains: des Pierre, Etienne, Denis, etc ... Ils n'étaient pas apparus dans les actes notariaux, et c'est le registre paroissial seul qui prouve leur existence : nous n'en savons pas plus sur eux.

Le patronyme Jenny s'est perpétué à Hauteville sous la forme de Yenni. En 1900, on y comptait (selon la revue "Le Vieux Chalet" d'août 1955) 14 familles bourgeoises. Leurs noms nous sont familiers : des Philipona, des Duffey, des Passaplan, etc ... et aussi des Yenni. Ceux-ci, comme les autres, arboraient de belles armoiries:

D'argent à trois pals noués de gueules au chef d'or chargé d'une aigle couronnée éployée de gueules¹.

¹ Ces armes diffèrent de celles d'une autre famille Yenni, bourgeoise de Fribourg, mais sont analogues à celles de Pierre-Tobie Yenni, de Morlon, évêque de Lausanne puis de Lausanne et Genève (1815-1845). Les Yenni d'Hauteville seraient donc apparentés à

J'ignore encore quelles étaient nos modestes armes à Corbières. Peut-être un corbeau remplaçait-il l'aigle ?

Des Jenny aux Hyenne en passant par la Bourgogne

Variations orthographiques

Dans les "Reconnaissances" de 1627 à Hauteville, on a pu remarquer les variantes Janny alias Hynnos, ou alias Hinno.

Un chercheur anonyme est allé plus loin, et a laissé aux Archives de Fribourg la liste des différentes formes qu'il a rencontrées dans les documents.

A Hauteville il a trouvé des:

Hennoz (1510, 1545) - Hianiz (1534) - Heynozo (1556, 1557) alias Yanniz (1557) - Hianit (1595) - Yenny (1611) - Janny (1627, 1739) - Yenni (1611... 1850) - Jenny (1922).

A Corbières:

Yanni alias Heyny (1408) - Yaniz alias Hennoz (1518) - Yenni (1611) - Janny (1615, 1627, 1640) - Jenny (1681).

Il a noté aussi à Morlon (5 km de Corbières): des Yanni, Jenny, Yenni, etc ...

à Vuadens (10 km de Corbières), des Yanit alias Bergiez, Yanni, Jenny, Yenne (1737) etc.

L'orthographe Hyenne - Hienne - Hien adoptée en Franche-Comté, entre dans ces variantes, mais avec élision des finales en i, y (ou oz au XVI^e s.) non accentuées en Suisse. (Curieusement la deuxième syllabe tend à réapparaître, mais en France, accentuée, dans des surnoms amicaux comme Hyennos ou Hyennon ...)

Les grands départs

Pourquoi, et comment, des dizaines de milliers de personnes ont-elles, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, quitté, comme les Jenny, le sud du Canton de Fribourg et leurs familles enracinées depuis des siècles ? Les conditions de leur exil nous importent.

ceux de Morlon. (M. Gilles ANDRE).

L'appel de la Franche-Comté était pressant. Des vides tragiques restaient à combler. Mais ces "Fribourgeois" allaient aussi bien vers des lieux non dévastés, comme Lyon ou Paris: certaines autres raisons les poussaient donc à partir ; elles ne transparaissent pas immédiatement dans les quelques documents parcourus à Fribourg.

Les historiens, comme Jean-Paul Moreau¹, désignent la pauvreté croissante de la paysannerie comme la cause majeure de l'exode. La demande avait poussé à développer la production de fromages. L'extension excessive des pâturages réduisait les surfaces en cultures vivrières. Moins de travail pour les moissonneurs. Moins de pain. La misère s'étendait. Le fromage même se vendait soudain moins bien, la guerre de trente ans finie.

Jean-Paul Moreau conclut donc à une "émigration des pauvres gens".

La pauvreté apparaît bien, en effet, à Corbières : voyez le malheureux François Jenny: malgré sa tentative d'aller, comme son père, exploiter la Montagne d'Allier, finalement, il voit ses biens "colloqués", saisis.

Il y a sans doute plus pauvre encore, des miséreux peut-être, parmi ceux qui n'ont pas vu le notaire ... n'ayant pas de biens.

Dans ces conditions, le départ de Pierre Jenny et de son fils Jean pour la Bourgogne peut paraître exceptionnel. Ils ne sont pas pauvres: voilà des gens qui, en 1659, engagent un serviteur, vont et viennent d'un pays à l'autre et louent leurs terres en Suisse. La "fortune" de Pierre est d'au moins 1200 écus, l'équivalent de la somme mobilisée par le cousin Jacques pour acheter la maison de la Baÿs, avec dépendances et terres attenantes.

J.P. Moreau a cité un cas tout à fait comparable à Villarlod (8 km de Corbières). Assurément, certains allaient s'établir en Franche-Comté parce qu'on y rencontrait des opportunités plus favorables que dans leur canton.

On aurait là "*l'autre modèle*, la migration de la réussite, *soigneusement préparée, celle guidée par la volonté d'améliorer une ascension sociale déjà entamée...*"² que l'on a observé au XIXe siècle en Queyras.

¹ Jean-Paul Moreau : "Un aspect de l'émigration alpine : les Fribourgeois à l'étranger au XVIIe et XVIIIe siècles", Revue géographique de Lyon, 1959, n° 34.

² Philippe Joutard, préface à l'ouvrage de A.M. Granet-Abisset "La route réinventée", P.U. Grenoble 1994, qui a traité de l'émigration du Queyras.

Bien souvent d'ailleurs, les partants ne semblent pas chassés par la misère, sans retour possible. Les départs sont préparés. On va, on vient¹. On se rend dans des villages bourguignons où des compatriotes vous accueillent. On garde des liaisons avec la famille: on n'est pas parti sur un coup de tête. Fils, frères, soeurs et cousins se retrouvent; on épousera une fribourgeoise ou une comtoise, on échangera des parrainages ... L'exemple des Hyenne immigrés en groupes familiaux au milieu d'autres "Fribourgeois" est caractéristique. Passons en revue ces Suisses bourguignons.

Les pistes du Haut-Doubs

La quête commencée à Corbières va-t-elle nous conduire, au delà du Jura, vers un de ces gîtes où l'on a débouché un groupe de Hyenne ?

Il suffit de comparer l'identité de chacun de nos Jenny aux données du tableau donné précédemment²

Pour Hauteville, c'est vite vu. Un seul Hyenne assure en être originaire, Joseph. Et ce prénom n'a été donné, à notre connaissance, qu'une seule fois, en 1648, à un fils de Jacques Jenny. Alors Joseph aurait eu 50 ans lorsqu'il s'est marié à la chapelle d'Huin avec Claudine Pitet. Pour un immigrant, au bout des infortunes de la route, cela n'est pas impossible. Ni certain.

Pour les Jenny de Corbières, les comparaisons des prénoms et des dates éliminent aussi bien les "meuniers" que le Jean de Lusa Jaquerod.

Restent les tenanciers du "Clouz à Booz". Pierre, mort en 1666, ne peut être celui qui porte le repère 10 au tableau. Mais Jean, repère 12, a toutes les chances d'être son fils ! Le 2 mars 1668, ce Jean Hyenne a été le parrain à Arc-sous-Ciron, d'un fils d'un certain Claude "Philiponat" ... que l'on rapproche aussitôt du Claude Filiponat, lié par contrat en 1659 pour le service de Pierre Jenny en Bourgogne ! Or le Claude retrouvé à Arc est bien de Corbières: il a épousé une suisse, Anne. Leurs enfants se disent de "Croubière" lors du

¹ Dans le registre notarial 2671, on aperçoit en mars 1673 Jean Chappuis, de Broc, demeurant en Bourgogne, qui achète un cheval pour 13 écus.

² BulletinFHG n° 30, page 16

baptême le 6 juillet 1690: ils tiennent à leur bourgeoisie suisse (lui-même est mort à Arc le 6 janvier 1675 sous le nom de Philiponet).

On relève encore à Arc, le décès de Claude "Hyen" le 23 septembre 1676. Or nous savons que Jean Jenny a disparu lui-même peu avant mars 1677. Une épidémie de variole tournait alors dans le pays¹ et semble avoir frappé cette famille, comme d'autres.

Ces rapprochements ne laissent guère de doute: Jean Jenny de Corbières est le Jean Hyenne d'Arc-sous-Ciron. Arc était bien un nid de Fribourgeois: Nathalie Filali-Sadki en a dénombré une trentaine, de 1669 à 1696 ! Parmi eux, des Ody, et un Bonnet, noms qui seront associés plus tard aux Hyenne.

Conclusion

Les documents consultés aux Archives de Fribourg montrent bien que, des Jenny sont allés demeurer en Franche-Comté, vers 1650-1670.

Nous avons eu la chance de retrouver l'un d'eux à Arc-sous-Ciron. Son nom est devenu Hyenne.

Mais il existe dans le Haut Doubs d'autres groupes de Hyenne, qui se réclament de la même origine. Nous ne les avons pas retrouvés à Corbières, peut-être parce que plusieurs familles de ce lieu ont échappé aux registres consultés.

Il est possible aussi que certains groupes de Hyenne – je pense plus particulièrement à celui de Gilley dans les années 1690 – soient les enfants d'émigrés déjà identifiés: ils se voulaient, et étaient reconnus comme suisses.

Enfin, il est certain que le nom des Hyenne du Haut-Doubs qui se disent "fribourgeois" est une déformation du patronyme Jenny, et ne dérive pas de Yenne, ville de Savoie, comme le prétendent les dictionnaires de l'origine des noms propres. (Il n'est pas impossible, pourtant, que l'origine savoyarde puisse être retenue dans quelques cas. Le marquis d'Yenne en est un exemple: son nom est parfois orthographié d'Hyenne").

¹ Roland Fiétier; Histoire de la Franche-Comté, Privat, Toulouse 1977

Notre enquête aura aussi apporté des informations sur les conditions d'une émigration qui a été importante pour l'histoire de notre province. Elle reste à poursuivre, d'un côté comme de l'autre de la frontière¹ ...

adresse de l'auteur:

André Hyenne

171, rue Alexandre Dumas

F-07500 Guilhaumand-Granges

BIBLIOGRAPHIE:

1. Archives cantonales de Fribourg:
 - Grosse des terriers de Corbières: registre 33, 1627
 - Registre notariaux:
 - RN 886 et RN 889 (Pierre Blanc)
 - RN 2671 et RN 2672 (Jean Blanc)
 - Registre pour les édits riers la justice de Corbières depuis 1665.
2. Cartes de l'Office fédéral de topographie, 3084 Wabern
 - Carte topographique du Canton de Fribourg au 1:50 000 levée en 1855
 - Carte de l'Atlas Siegfried de la Suisse au 1:25 000, édition de 1888
 - Carte nationale de la Suisse au 1:25 000, mise à jour 1993.
3. Ouvrages généraux
 - Jean-Jacques Bouquet: Histoire de la Suisse, PUF, Que-sais-je.
 - Gaston Castella: Histoire du Canton de Fribourg, Fribourg, 1911.
 - Christophe Faivre: La montagne jurassienne, Besançon 1995.
 - N. Morard, E.B. Cahn, Ch. Villars: Monnaies de Fribourg, éd. Banque de l'Etat de Fribourg, 1969
 - N. Peissard: Histoire de la Seigneurie et du baillage de Corbières, Fribourg, 1911.

¹ Cette troisième édition bénéficie des remarques et corrections faites par Mademoiselle Marie-Clair l'Homme, Monsieur Gilles André et Monsieur l'Abbé Philipponat. Qu'ils soient remerciés ici pour cette nouvelle aide.

Annexe

Cités dans les registres notariaux		Identité possible	Cités dans le registre paroissial		
Prénoms	Période d'activité		Prénoms	Epouses	Enfants date de naissance
Antoine ↓ Pierre ↓ Claude	1627 !	← → ← ? →	Claude (1621!), membre de la Confrérie du Rosaire Claude *, mousquetaire		
Humbert ↓ Jean	1627 !				
Bartholomé	1627 !				
Pierre (de la Montagne d'Allier)	1660-71 ! + av.1677	← ? →	Pierre (+ 1675) **		Claude (1640) Pierre (1641)
Jacques (le cousin)	1650-80 !	← →	Jacques (I)		Etienne (1646) Joseph (1648)
			Jacques (II)		Jacques (1656) Jean (1657) Denis (1658) Marguerite (1662) Pierre (1665)
			Pierre (+ 1679)**		Pierre (1664) Marguerite (1672)
→ François (de la Montagne d'Allier)	1677-83 !	← →	François	Claudine	Jean (1677) Anne (1678) Jean-Franc. (1680)
			Etienne	Etiennette Gaudard (x 1685)	Etiennette (1686) Jean-Jos. (1687) François (1689) Catherine (1693) Marie (1699)
			Denis	Marguerite Dufay (x 1698)	Françoise (1699) Anne (1703)
			Jacques		Françoise (1702)

! : actif à cette date

↓ : relation père – fils

* : un Claude Jenny, mousquetaire, figure dans les rôles militaires de 1639 - 1649

** : les décès de deux Pierre figurent au registre, en 1675 et en 1679

demandes d'entraide

De: **Emmanuelle & Charles Philipponnat**
philipponnat@wanadoo.fr

Selon toute vraisemblance, mon ancêtre Avril (le) Philipponnat s'est engagé au service de France (apparemment à Bâle) au début du XVIe s., puis s'est fixé à Aÿ en Champagne, où ses descendants vivent encore. Il est presque certain qu'il s'agit d'un membre de cette même famille des Philipona (anciennement Philipponnat) de la Gruyère, et je recherche toute information utile pour retrouver, si cela est possible, ce lien. J'en suis au stade de me constituer une documentation de fond sur cette époque et cette famille avant de faire une recherche spécifique plus approfondie.

Toute info sur le sujet me sera précieuse.

De: **Pierre-François Bochy**
pfbochy@club-internet.fr

Je m'appelle pierre-françois BOCHY. J'habite la France. Je recherche la généalogie de ma famille. Mon père, Gaston BOCHY , est né à Villarvolard FR en 1919 je crois. Merci de m'aider.

De: **Mikey Cutting**
neebish@mediaone.net>

I am researching Berneard Bernet who left Switzerland in the mid 19th century and boarded a ship in La Havre France, for the US. He settled in Buffalo, New York and had two sons; John Joseph Bernet, who became the president of the Nickel Plate Railroad and William Bernet who became a Jesuit priest. If you have any information about Bernard please contact me. Thanks Michele Bernet my email is neebish@mediaone.net - thanks.

De: **Elesbão Ete Borcard**
elesbao.borcard@csn.com.br

Recherche ascendance de Henri Joseph Bourquard, de Courrendlin, marié à Marie Barbe Coeudevez, de Mormont (Courchavon), qui ont émigré au Brésil. Ils faisaient partie des émigrants jurassiens à Nova Friburgo en 1819-1820. Lui avait alors environ 40 ans; il est mon arrière-arrière-grand-père.

à lire ...

Nous vous rappelons que la bibliothèque de l'Institut est déposée à la Bibliothèque cantonale et universitaire, Rue Joseph Piller 2, à Fribourg, et qu'elle est à votre disposition.

Nous avons reçu :

Informations généalogiques, bulletin du Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle (c/o M. François Kohler, route de Bâle 34, 2800 Delémont),

N° 30, printemps 2000, 14 pp.

Il relate une généalogie des Raspiller, verriers dans l'évêché de Bâle au XVIIe siècle, et une tentative de rattachement en 1770 de François-Alexandre de La Ville à la famille Laville, de Courgenay, pour obtenir la bourgeoisie de ce lieu puis l'engagement dans un régiment de l'évêque de Bâle d'un de ses fils (qui sera reçu en 1774 dans le régiment de Castella).

Bulletin de la Société neuchâteloise de généalogie (SNG, M. Nicolas Junod, président, ch. des Jonchères 31b, 2022 Bevaix),

N° 14, été 2000, 44 pp.

Jeune membre d'une nouvelle équipe de rédaction, M. Philippe Borel, dans son éditorial, souligne l'importance de la généalogie dans nos identités pour nous enraciner "dans le temps et dans la société".

M. Eric-André Klausner consacre un article aux "Nouvelles structures et nouvelles dénominations familiales. L'égalité d'aujourd'hui complexifiera la généalogie de demain", écrit-il en faisant allusion à la nouvelle loi sur les noms de famille.

Outre une bibliographie élémentaire pour la recherche généalogique, le bulletin concerne les Fallet, Favre, Géliou et Gorgerat, des familles du Val-de-Travers citées au XVIIe s., des Neuchâtelois (Vaucher, Suchard, Dardel) établis à Mulhouse au XIXe s. et le peintre René Richard (1895-1982).

De Familjefuerscher, bulletin de l'Association luxembourgeoise de généalogie et d'héraldique (ALGH, BP 118, L-7502 Mersch),

N° 58, publié en 2000, 32 pp., avec:

- le résultat d'une enquête auprès des membres sur les logiciels informatiques qu'ils utilisent;
- la liste des contributions publiées dans les actes du XXIème congrès international des sciences généalogique et héraldique tenu à Luxembourg en 1994 (notamment, par Edgar H. BRUNNER, "Genealogie und Heraldik unter staatlicher Aufsicht im absolutistischen Bern")
- une liste alphabétique de lieux au grand-duché (version officielle avec variante en luxembourgeois et commune administrative).

E. Hamoir

sur le web ...

SSGF "Les Enfants d'Helvétie" M. Jean-Claude Romanens, Case Postale n° 35, 1704 Fribourg

Je vous contacte aussi pour vous signalez la création de mon site sur le Web. Il traite de l'histoire et de la généalogie des familles de Suisse Romande. Pour l'instant, il y a surtout des familles fribourgeoises. Et d'ici peu, d'autres familles vaudoises et genevoises entre autres viendront les rejoindre. Voici l'adresse: <http://SSGF.isuisse.com>

la vie de l'Institut

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 21 février 2001

Présidée par Monsieur Dominic Pedrazzini, elle s'est tenue à 18 heures 15 en la salle Zaehringen de la Maison bourgeoisiale. Vingt membres et invités y ont assisté ; trois personnes se sont excusées.

En voici le procès-verbal:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2000 est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du président

L'effectif de l'Institut se monte à 140 membres. Durant l'année écoulée, trois personnes ont été admises et il y a eu trois démissions ou radiations. L'assemblée observe une minute de silence en mémoire de Dom Bernard Kaul.

Huit réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- 27 janvier : "Un patriarche et sa généalogie", avec M. Joseph Muller;
- 24 février : L'assemblée générale est suivie de la conférence : "Drapeaux fribourgeois et héraldique", par Mme Sabine Sille Maienfisch;
- 30 mars : "La généalogie et la protection des données", par MM. Luc Balleyguier et René Krähenbühl ;
- 18 mai : "Essai de généalogie des familles Genoud dites Petré et Frisé", avec M. Jean Genoud;
- 17 juin : Accueil et visite du château de Jetschwil par M. et Mme de Bocard, visite de l'église de Bösingen et de la chapelle de Wylervor-Holz;
- 21 septembre : "Généalogie des moyens de transports", par M. Jean-Pierre Dorand;

- 26 octobre : "Sites généalogiques et Internet ", par M.Benoît de Diesbach à la Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- 30 novembre "L'héraldique napoléonienne sous le 1^{er} empire" par M. Dominic M. Pedrazzini

Le Comité s'est d'autre part réparti les réponses à de très nombreuses demandes de renseignements venant du monde entier.

3. Elections statutaires

M. Dominic M. Pedrazzini remercie le Comité pour le travail fourni durant l'année écoulée et informe l'assemblée de la nouvelle organisation du Comité : M. Dominic M. Pedrazzini, président, Mme Eveline Maradan, vice-présidente, M. Pierre Brodard remplace M. Zwick comme secrétaire, M. Pierre Zwick remplace M. Marcel von der Weid comme trésorier, M. Luc Balleyguier, assesseur. A l'unanimité l'assemblée nomme M. Mario Oppizzi, comme assesseur.

Un hommage particulier est rendu à M. Marcel von der Weid pour l'engagement dont il a fait preuve au sein du comité.

Messieurs Alfred Uldry et Raymond Cavin poursuivent leurs mandats de vérificateurs des comptes.

4. Admissions

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'admission des trois personnes qui ont déposé une demande d'adhésion.

5. Comptes 2000, rapport des vérificateurs, approbation et décharge

Les comptes pour l'année 2000 se bouclent avec un excédent de recettes de fr. 1'437.45. La fortune de la société au moment de la clôture se monte à fr. 9'829.05. Suite au rapport des vérificateurs lu par Monsieur Cavin, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2000.

6. Budget et cotisations

Le trésorier présente le budget proposé pour l'année 2001 ; les montants des cotisations sont inchangés ; l'excédent de recettes est estimé à fr. 100. Il n'y a de changement avec l'année 2000 si ce n'est que deux bulletins sont prévus. Ce budget est approuvé à l'unanimité.

7. Divers

Le président informe l'assemblée de la décision du Comité de mettre plus de publicité dans la presse afin de susciter de nouvelles

adhésions. Il explique encore que l'Institut a des projets de collaborations, notamment avec les cercles vaudois et neuchâtelais (par exemple : échange de bulletins). Le président demande si des membres veulent prendre la parole. M. Albert Dumont propose de tenir un stand au comptoir, comme cela avait été fait en 1994. M. Rial rappelle que ces foires sont avant tout commerciales et qu'il faudrait trouver un parrain pour diminuer les frais de l'Institut. Le président approuve l'observation de M. Rial et fait remarquer que ce genre de manifestation ne doit pas à son avis être trop commercial pour l'Institut et qu'il ne doit donc pas par exemple servir à vendre des armoiries. La parole n'étant plus demandée, le président déclare close la partie statutaire de l'assemblée générale et passe la parole au conférencier du jour, M. Eric Nusslé qui s'exprime sur le thème :

L' héraldique des Sandoz

PB

SANDOZ



d'azur à une foi de carnation posée en fasce